

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'HYDRAULIQUE ET DES  
RESSOURCES HALIEUTIQUES**

\_\_\_\_\_

**SECRETARIAT GENERAL**

\_\_\_\_\_

**BURKINA FASO**

\_\_\_\_\_

Unité - Progrès - Justice

# **APPEL A CANDIDATURE**

**POUR L'EXPLOITATION DU PERIMETRE HYDROAGRICOLE**

**DE.....**

**CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES ET DE  
SELECTION DES INVESTISSEURS PRIVES**

L'analyse des offres et la sélection des promoteurs privés s'effectueront conformément au tableau ci-dessous

| Critères d'appréciation du dossier de candidature (100 points)  | Dossiers à fournir  | Mode d'évaluation   |
|---|---|---|
| <b>Critères de qualification</b>  |   |   |
| <p>1. Recevabilité du dossier (dossiers administratifs)</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande sur imprimé en deux (2) exemplaires fournis par l'Autorité de mise en valeur, dont l'un est soumis au droit de timbre ;</li> <li>- deux (2) copies légalisées de la pièce d'identité pour les personnes physiques, des statuts, le récépissé ou toutes autres pièces justifiant la régularité de leur constitution pour les personnes morales ;</li> <li>- un dossier de faisabilité technique et financière présentant le plan d'investissement et le plan de financement ;</li> <li>- un document présentant les moyens humains, matériels et financiers dont dispose le postulant pour l'exploitation des parcelles demandées.</li> </ul> | <p>La non fourniture d'une ou plusieurs des pièces demandées entraîne le rejet de la demande.</p>   |
| <p>2. Nature de l'exploitation et commercialisation (10 points)</p>   | <p>La Description de l'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les principales activités ;</li> <li>• les spéculations ;</li> <li>• les marchés visés ;</li> <li>• les relations commerciales ;</li> <li>• les partenaires ;</li> <li>• etc.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarté de la description : 5 points</li> <li>• Pertinence des spéculations en rapport avec la demande du marché : 5 points</li> </ul>  |
| <p>3. Expérience en agriculture générale et en agriculture irrigué du personnel de l'exploitation (20 points)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualifications et expériences du personnel du demandeur ;</li> <li>• Le CV – ou références professionnelles du personnel du demandeur ;</li> <li>• Description sommaire de l'activité actuelle et antérieure du demandeur en matière de production agricole (type, lieu, personnel employé, matériels dont il dispose) signée et paraphée par lui.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualifications et expériences du personnel pertinentes pour l'activité : 15 points</li> <li>• Activité actuelle favorable au succès de l'activité à entreprendre : 5 points</li> </ul> |

| Critères d'appréciation du dossier de candidature (100 points)                    | Dossiers à fournir   | Mode d'évaluation  |
|---|--|--|
| Critères de sélection   |  |  |
| <p>4. Plan d'affaires (business plan)<br/>40 points</p>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comptes d'exploitation prévisionnel (produits ; charges ; amortissement ; coût financier etc.) ;</li> <li>▪ Besoin en fonds de roulement ;</li> <li>▪ Plan de financement et plan de trésorerie ;</li> <li>▪ Disposition de gestion de l'exploitation (ressources humaines ; méthode de gestion ; organisation).</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pertinence et clarté du dossier (10 points) ;</li> <li>▪ Cohérence du compte d'exploitation avec la description des activités (10 points) ;</li> <li>▪ Stratégie de commercialisation des produits coût des produits et existence de marché (20 points).</li> </ul> |
| <p>5. Capacité à mobiliser des ressources financières nécessaires (30 points)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déclaration des biens et patrimoines de l'Investisseur privé/Exploitant agricole légalisée par une autorité judiciaire.</li> </ul>  | <p>Appréciation des biens et patrimoines déclarés de l'Investisseur privé/Entrepreneur agricole relativement à sa capacité d'assurer l'apport personnel dans le financement des activités prévues (30 points).</p>   |